



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 3754

Texte de la question

M. Olivier Marleix appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la politique française de contrôle des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques prévue par le décret n° 2005-1739 du 30 décembre 2005 réglementant les relations financières avec l'étranger. Il lui demande notamment un état statistique des opérations soumises aux dispositions de l'article L. 151-3 du code monétaire et financier lequel soumet à autorisation préalable du ministre de l'économie les investissements étrangers dans une activité en France qui, même à titre occasionnel, participe à l'exercice de l'autorité publique ou relève d'une activité de nature à porter atteinte à l'ordre public, à la sécurité publique ou aux intérêts de la défense nationale. Il lui demande de bien vouloir préciser le nombre annuel de demandes d'autorisation adressées à ses services et plus particulièrement le nombre de celles ayant fait l'objet d'un refus ou d'une autorisation sous condition. Enfin, il souhaite connaître l'origine des investisseurs par zones géographiques, notamment pour ceux des pays situés hors Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Marleix](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3754

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4880

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)